Granby

# AVIS PUBLIC

Édition du 22 avril 2023

**AVIS DE PROMULGATION**
**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1213-2023**

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 20 mars 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1213-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone commerciale GK02C et d'autoriser les habitations multifamiliales et les maisons de chambres dans la zone publique GJ27P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP04-2023 et SP04-2023 ».

2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 17 avril 2023.

4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 17 avril 2023.

Donné à Granby, ce 21 avril 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier